

# OBSERVATION DU POUILLOT DE BONELLI *Phylloscopus bonelli* A TREIGNES (PROV. NAMUR) EN PERIODE DE REPRODUCTION ET APPROCHE DE SON HABITAT EN BELGIQUE

par Thierry DEWITTE, Kurt HOFMANS & Bernard CLESSE (1)

## 1. DESCRIPTION DE L'OBSERVATION

Le samedi 9 mai 1986, lors d'une excursion guidée au lieu-dit «Tienne des Rivelottes» à Treignes (Viroinval), l'un de nous (BCI) reconnaît le chant du Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) (2). L'oiseau se tient sur un versant exposé au sud-ouest et se déplace sans cesse d'arbuste en arbuste, à la recherche de nourriture parmi les jeunes feuilles, tout en chantant abondamment. Peu farouche mais très agité, il se laisse bientôt approcher à quelques mètres et nous pouvons l'observer à notre aise : le dessous du corps est très blanc, sans le moindre soupçon de jaune ou de brun, contrastant avec le dessus de la tête qui est de couleur brun gris assez terne. Le sourcil est de couleur crème, la couleur jaune-verdâtre des ailes et du croupion sont peu discernables. Son chant le distingue plus particulièrement des autres pouillots : un «battement en rafale» ressemblant à une version abrégée du chant du Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) ou aux phrases monotones de la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*).

Une pelouse sèche sur calcaire, en voie de recolonisation forestière, constitue le paysage végétal de ce versant en forte pente et bien ensoleillé. Des Chênes pédonculés (*Quercus robur*), Charmes (*Carpinus betulus*), Noisetiers (*Corylus avellana*) et Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) sont principalement visités par le Pouillot de Bonelli, voletant et «papillonnant» à une hauteur de 1 à 4 mètres approximativement.

L'oiseau est encore observé à cet endroit les 12 et 17 mai. Le 5 juin, nous l'entendons sur le versant exposé au sud-sud-est du même «Tienne des Rivelottes». Là, deux individus sont observés côte à côte, l'un d'eux toujours chantant. Ce versant, encore plus ensoleillé que le précédent, montre des zones caillouteuses et xériques ainsi que

Reçu le 29.11.1987. Accepté le 20.04.1988.

(1) Centre de recherche et d'éducation pour la conservation de la nature (Centre Marie-Victorin, Dir. L. Woué) associé à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat à Gembloux (Belgique). C.M.V. - 21, rue des Ecoles à B-6383 Vierves-sur-Viroin.

(2) Observation acceptée par la Commission d'Homologation (VAN DER ELST & LAFONTAINE, 1987).

des massifs de Prunelliers (*Prunus spinosa*) et d'Aubépines (*Crataegus monogyna*); les Chênes et les Noisetiers y poussent çà et là tandis que les Pins sont absents. Ce changement de versant est probablement dû au temps pluvieux et froid qui sévit les premiers jours du mois de juin, le pouillot ayant préféré se cantonner sur le versant mieux exposé au soleil.

Le dernier contact date du 15 juin. Il n'y a donc pas de nidification prouvée, les observations n'ayant pas été suffisamment nombreuses. Si l'arrivée du Pouillot de Bonelli dans la vallée du Viroin est due au hasard de la migration, le choix du cantonnement de l'oiseau sur le «Tienne des Rivelottes» ne l'est probablement pas.



Photo 1 – Site de cantonnement du Pouillot de Bonelli à Treignes : Tienne des Rivelottes, partie sud-ouest (Photo K. Hofmans, juillet 1983).

## 2. LE TIENNE DES RIVELOTTES, UN BON EXEMPLE DE BIOTOPE DU POUILLOT DE BONELLI?

Le «Tienne des Rivelottes» reflète les exigences écologiques habituellement admises pour cette espèce à distribution méridionale, vivant dans les milieux secs et ensoleillés. La vallée du Viroin comporte encore aujourd'hui plusieurs pelouses sèches

sur calcaire bien exposées. Le «Tienne des Rivelottes» est un des lieux où le mésoclimat subméditerranéen se fait très bien sentir.

Une approche entomologique témoigne de cette particularité climatique. Plusieurs espèces thermophiles, rarissimes en Belgique, ont été trouvées uniquement sur le «Tienne des Rivelottes» et nulle part ailleurs dans la région du Viroin. Citons deux exemples significatifs : la Cigale des montagnes (*Cicadetta montana*), également signalée dans quatre autres localités en Belgique, et la sauterelle *Phaneroptera falcata*, dont c'est la troisième localité belge (HOFMANS & BARENBRUG, 1985 et 1986). Ces deux espèces ont aussi été observées, entre autres, sur le site de Torgny où a déjà niché le Pouillot de Bonelli (LEDANT *et al.*, 1983).

En outre, une différence phénologique a été constatée pour un certain nombre d'insectes thermophiles fréquentant les pelouses sèches sur calcaire de la vallée du Viroin. Les populations du «Tienne des Rivelottes» croissent plus rapidement. Par exemple, les adultes de quelques espèces d'Orthoptères (criquets, grillons, sauterelles) y sont observés chantant une ou deux semaines plus tôt que dans d'autres pelouses de la région. Un phénomène voisin a été également constaté chez les plantes à fleurs, dont certaines ont une floraison plus précoce. Si le «Tienne des Rivelottes» apparaît comme convenant exceptionnellement bien pour les espèces thermophiles, faut-il en déduire que la recherche du Pouillot de Bonelli doit se limiter aux tiennes et aux versants secs des vallées particulièrement exposés?

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, la seule autre observation d'un Pouillot de Bonelli remonte à 1966, à Olloy-sur-Viroin. Un exemplaire y a été observé le 2 juin, mais sans être revu le lendemain (DEVILLERS *in* TRICOT, 1968).

### 3. DISTRIBUTION ET HABITAT DU POUILLOT DE BONELLI EN EUROPE

La distribution européenne de cette espèce se situe en grande majorité dans l'ouest méditerranéen, mais s'étend vers le nord sur une grande partie de la France ainsi que sur la Suisse et le sud de l'Allemagne (PETERSON *et al.*, 1979; GEROUDET, 1980).

De tempérament plutôt méridional, le Pouillot de Bonelli habite en France les versants ensoleillés et pierreux des collines broussailleuses, les bois de Pins et les forêts claires de Mélèze (*Larix* sp.), parfois très haut en altitude (YEATMAN, 1976). Absent dans l'ouest et le nord de la Bretagne, il est présent localement en Normandie et au nord de l'Île de France (vallée de l'Oise), en Champagne (vallée de la Meuse), en Lorraine et en Alsace (vallée de la Moselle). Certains auteurs de faunes locales signalent une tendance à l'extension vers le nord et FOUARGE (1969) précise utilement cette tendance.

En Suisse, le Pouillot de Bonelli atteint un point de sa limite septentrionale. Mais il abonde en plusieurs régions, préférant les paysages au relief accidenté, aux boisements peu élevés, aux taillis et buissons entrecoupés de clairières herbeuses sur des pentes sèches et ensoleillées (SCHIFFERLI *et al.*, 1980). Il se cantonne sur les coteaux, les collines et les versants bien exposés, habitant non seulement les feuillus, mais également les forêts mélangées de Pins sylvestres et les forêts claires de Mélèzes, d'Aroles

(*Pinus cembra*), de Pins des montagnes (*Pinus uncinata*) et de Bouleaux (*Betula* sp.) pour autant qu'elles ne soient pas humides, argileuses ou ombreuses.

Cette simple approche nous montre la diversité des biotopes convenant à la reproduction du Pouillot de Bonelli. En résumé, on retiendra comme point commun la qualité de l'ensoleillement, ce facteur étant assuré soit par une exposition particulièrement favorable (versant orienté vers le sud, zones rocheuses, paysage accidenté), soit par une végétation discontinue et basse (broussailles), soit par une forêt claire de feuillus où une des espèces les plus communes est le Chêne pédonculé (essence héliophile), parfois mélangée de résineux, Pin sylvestre (essence héliophile) le plus souvent. Il est donc nécessaire de situer l'observation réalisée à Treignes en 1986 dans un contexte plus large et de comparer les données belges.

#### 4. COMPARAISON DES DONNEES BELGES ET COMMENTAIRES SUR L'HABITAT DU POUILLOT DE BONELLI EN BELGIQUE

##### 1. HABITATS OCCUPES

Le Tableau 1 reprend les observations réalisées en Belgique. Avant 1962, le Pouillot de Bonelli n'a été trouvé qu'une seule fois, à Dinant en 1889 (COMMISSION POUR L'AVIFAUNE BELGE, 1967). Depuis, les observations sont devenues plus régulières et sa nidification a été prouvée à plusieurs reprises : Flamierge 1967 (DEMARET & DEMARET, 1968), Torgny 1971 (DAMBIERMONT *et al.* in TRICOT, 1977) et Butgenbach 1976 (PFEIFFER *et al.* in TRICOT & VAN DER ELST, 1983).

Nous avons repris pour chaque observation : la commune, l'année d'observation, les première et dernière dates de l'observation, le nombre d'exemplaires et, dans la mesure du possible, une description sommaire du biotope (trop peu d'observateurs décrivent précisément le milieu!). Pour les données flamandes, nous n'avons pu obtenir plus de renseignements que ceux publiés dans *De Wielewaal*. La donnée de la Croix-Scaille est citée par FOUARGE (1969) sans description du milieu.

Une étonnante diversité de biotopes apparaît à la lecture du tableau, reflétant assez bien les différents types d'habitats rencontrés d'une façon générale dans son aire de distribution en Europe. La majorité des biotopes forestiers montrent un étagement bien défini des différentes strates de végétation. La futaie est clairsemée, souvent composée de Chênes accompagnés ou non de Hêtres (*Fagus sylvatica*). Quand le taillis est présent, il forme un sous-étage assez bas et dense. Une strate herbacée bien fournie couvre toujours le sol. En l'absence de futaie, la végétation est moins structurée mais basse et assez dense. Elle est alors située sur des versants ensoleillés. La végétation des coteaux calcaires est également peu structurée en étage, les Pins sylvestres et les broussailles occupent le sol de manière très désordonnée. Soulignons la qualité de l'ensoleillement donnant un caractère thermophile marqué à ces biotopes.

Le cantonnement du Pouillot de Bonelli à Treignes s'inscrit dans cette dernière catégorie d'habitats, d'ailleurs la plus fréquentée par l'espèce ces dernières années (Torgny 1981, 1982, 1983, Engis 1984, Treignes 1986).

Fig. 1

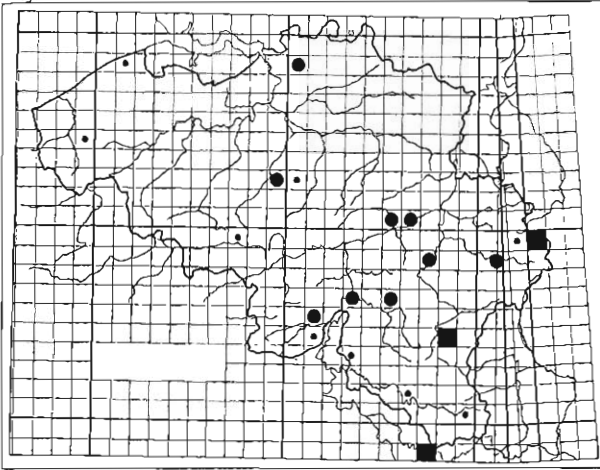


Fig. 1 - Carte de répartition du Pouillot de Bonelli en Belgique selon le quadrillage U.T.M. (10 x 10 km).

*Légende*

- observé moins de trois jours
- cantonnement
- nidification



Fig. 2 - La superposition des observations du Pouillot de Bonelli nous montre son attirance pour l'habitat forestier. Belgique, répartition de la forêt d'après Roland (1955).

## 2. REPARTITION DU POUILLOT DE BONELLI EN BELGIQUE

La Figure 1 reprend toutes les données belges homologuées, plus celles de Dinant et de la Croix-Scaille (données du Tableau I). Vu la diversité des biotopes, on pouvait s'attendre à cette répartition couvrant l'ensemble de notre pays. L'attraction du Pouillot de Bonelli pour l'habitat forestier justifie certainement la plus grande fréquence des observations et la situation des cas de nidification au sud du sillon Sambre-et-Meuse (Fig. 2). Son attirance pour le soleil le pousse à fréquenter préférentiellement les vallées (Fig. 1). Il y trouve plus facilement des versants bien exposés. De plus, le peuplement forestier y est généralement plus clair, vu l'absence de sol suite aux phénomènes d'érosion.

## 5. CONCLUSIONS ET MESURES DE PROTECTION

La vallée du Viroin et le gradin calcaire de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Calestienne) ainsi que son prolongement en France (botte de Givet et les versants de la Meuse) mériteraient d'être prospectés plus systématiquement, mais l'approche des autres biotopes fréquentés par le Pouillot de Bonelli en Belgique met bien en évidence qu'il n'est pas exclusivement lié aux versants possédant un mésoclimat subméditerranéen.

Fréquentant de préférence les versants forestiers, les forêts claires à végétation bien stratifiée, les massifs de buissons bien exposés, les escarpements rocheux, les peuplements de résineux assez ouverts, les coteaux secs en voie de recolonisation forestière et les parcs, le Pouillot de Bonelli peut se rencontrer à peu près partout en Belgique. On peut cependant noter que les vallées de la Meuse et de ses affluents apparaissent plus particulièrement favorables (Fig. 1) et la place de choix qu'occupent les pelouses sèches sur calcaire en voie de recolonisation (cas de Torgny et de Treignes).

L'attractivité de ces pelouses embroussaillées sur le Pouillot de Bonelli peut poser un problème de choix bien difficile aux naturalistes. En effet, ceux-ci préconisent le plus souvent, comme première mesure de gestion, le débroussaillage des pelouses calcaires (DEWITTE, 1986). Cette pratique permet de conserver la diversité et la richesse exceptionnelle de la flore (voir e.a. DUVIGNEAUD *et al.*, 1982; DUVIGNEAUD, 1983) et de l'entomofaune; elle est favorable aussi à l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), espèce sérieusement menacée en Wallonie et qui affectionne particulièrement les zones rases de végétation herbacée, pauvres en arbustes (LEDANT *et al.*, 1983; RYELANDT, 1985). L'embroussaillage des pelouses, consécutif à l'abandon du pâturage par les moutons et les chèvres au début du siècle, s'il est défavorable à la flore, aux insectes et à l'Alouette lulu, présente cependant un grand intérêt pour plusieurs espèces d'oiseaux, moins menacées que cette dernière toutefois. A titre d'exemple, citons la forte densité de Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*) que l'on connaît dans les massifs épineux de la région et la présence du Pouillot de Bonelli dans un milieu préforestier.

Ceci montre à quel point une étude préparatoire approfondie est indispensable dans le cadre d'une gestion des milieux semi-naturels et naturels désirant tenir compte d'un maximum d'aspects. Pour conserver la richesse floristique exceptionnelle (PETIT & DUVIGNEAUD, 1984), il semble nécessaire de réaliser une gestion intensive. Cependant, un débroussaillage acharné ne respectant pas le biotope du Pouillot de Bonelli pourrait rendre le «Tienne des Rivelottes» peu intéressant pour cette espèce. La gestion doit donc veiller au maintien d'une grande diversité de formations végétales.

Nous espérons que les responsables de la gestion de ce tienne en tiendront compte. Dans le cadre de la sauvegarde des pelouses sèches sur calcaire, une demande de classement du «Tienne des Rivelottes», introduite à la Commission royale des Monuments et des Sites par Messieurs J. Duvigneaud et L. Woué, a abouti récemment (Arrêté de l'Exécutif de la Région wallonne du 20/4/1988 - classement du site du Ruisseau du Fond des Rys).

Tableau 1 - Détail des observations de Pouillot de Bonelli en Belgique (données homogénéisées + Dinant et Croix-Scaille)

LOCALITE	CARRÉ U.T.M.	OBSERVATION			DESCRIPTION DU BIOTOPE
		Année	Période	Nature	
Dinant	FR36	1899			Parc, haute futaie. Versant d'un tienne calcaire exposé au sud. Buissons + Pins sylvestres. Parc, haute futaie. Même endroit qu'en 1966, à 100m près. Bosquet de sapins entourés de jeunes arbres feuillus. Futaie lâche à prédominance de chênes (h. : 25m; dist. des troncs : 10 à 20m et plus). Taillis clair de Noisetiers, de 1,50m de hauteur. Sol recouvert à 100% : ronces, chèvrefeuilles, ...). Petite futaie insérée entre une plantation de résineux et un taillis. Versant raide exposé à l'ouest, buissons bas, troncs munis d'abondantes branches latérales. Forêt de Soignes. Versant exposé au sud, boisé d'une futaie lâche de chênes et de hêtres (dist. 20 à 30m) sur un taillis de 6 à 7m assez serré.
Woumen	DS94	1962	4 mai	1 ex.	
Thieusies	ER79	1966	6 mai	1 ex. ch.	
Ollroy-sur-Viroin	FR14	1966	2 juin	1 ex. ch.	
Thieusies	ER79	1967	16 mai	1 ex. ch.	
Rhode-St-Genèse	ES92	1967	21 mai	1 ex. ch.	
Tohogne (*)	FR78	1967	du 4 au 10 juin	1 ex. ch., bague	
Flamierge	FR84	1967	du 4 au 14 juin	1 ex. ch., + nourrissage de 4 juvéniles	
Croix-Scaille	FR33	1968	7 avril	1 ch.	
Hoeilaart	FS02	1968	5 mai	1 ch. bague	
Wanze	FS550	1968	du 12 au 27 mai	1 ex. ch., bague	

Tohogne (°)	FR78	1968	12 juin	1 ex. ch., bague, même individu que 1966 + 2 <sup>e</sup> bague	Petite clairière au cœur de la hêtraie. Troncs distants de 5 à 10m, pas ou peu de sous-bois. Tapis herbacé avec localement des fougères. Ne va pas dans la hêtraie voisine sombre. Parfois dans la hêtraie mélangée de chênes avec taillis serré (site à 1km de 1967).
Tohogne (°)	FR78	1969	du 26 mai au 13 juin	1 ex. ch. porte 2 bagues	Double carré de mélèzes, intérieur de 1m de haut. Frange extérieure de 7 à 8m de haut.
Sourbrodt	KA99	1970	28 et 29 mai	1 ex. ch. bague	Rive droite de la Helle, vieux hêtres accompagnés de chênes, bouleaux, aulnes, sorbiers, érables, sans sous-bois (cervidés) + clairières plantées d'épicéas. Exposé vers l'est.
Torgny	FQ78	1971	du 17 mai au 6 juin	1 ex. ch. + nid trouvé	Pelouse sèche sur calcaire en voie de recolonisation + Pins sylvestres, chênes. Réserve Ardenne et Gaume Mayné.
Uccle	ES92	1975	du 24 mai au 7 juin	1 ex.	Forêt de Soignes.
Brasschaat	FS08	1976	du 23 mai au 4 juillet	1 ex.	Le grand champ de tir (landes à bruyères avec des bouleaux et Chênes pédonculés).
Butgenbach	LA09	1976	du 22 juin au 3 juillet	1 couple nicheur	Versant boisé de sorbiers, épicéas et autres petits arbres de maximum 3m de haut.
Torgny	FQ78	1979	(note : en 1976, 4 données n'ont pas été homologuées : Baillieux, Boitsfort, Lierneux, Chevron) du 13 mai au 22 juin	1 ex. ch. + 2 <sup>e</sup> ex. ch. le 6 juin à 500m	Réserve Ardenne et Gaume Mayné
Châtillon	FR90	1979	5 juin	1 ex. ch.	Lande à Callune en voie de recolonisation forestière (5m de haut) de bouleaux, sorbiers, Pins sylvestres, chênes, genêts (sable podzol).
Buissonville	FR56	1979	du 25 mai au 22 juin	1 ex. ch. + 1 ex. à partir du 10 juin	Versant exposé au sud, bouquet de chênes, dans un petit vallon à fond très marécageux et à crête sèche.



Herbeumont	FR61	1980	9 mai	1 ex. ch.	Roche aux Corbeaux, vallée de la Semois, bois escarpé exposé vers le sud.
Torgny	FQ78	1980	du 10 mai au 12 juin	1 ex. ch.	Réserve Ardenne et Gaume Mayné.
Boitsfort	ES92	1981	du 20 avril au 23 mai	1 ex. ch.	Haute futaie de chênes et de hêtres avec taillis de 5m de hauteur à essences mélangées : hêtres, chênes, Erables sycomores, sorbiers...
Torgny	FQ78	1981	du 8 mai au 5 juillet	1 ex. ch.	Réserve Ardenne et Gaume Mayné.
Torgny	FQ78	1982	du 12 au 29 mai	1 ex. ch.	Réserve Ardenne et Gaume Mayné.
Zeebrugge	ES18	1982	5 août	1 ex.	Fonteinjtjes.
Torgny	FQ78	1983	10 mai	1 ch.	
			30 mai	4 ch.	Réserve Ardenne et Gaume Mayné.
			7 juin	3 ch.	
Engis	FS60	1984	du 9 mai au 26 juin	1 ex. ch.	Versant de colline calcaire boisé de vieux Pins sylvestres exposés plein sud. Strate buissonnante de saules, bouleaux et genêts (recouvr. : 20 à 30%). Strate herbacée dense par endroits, plus clairsemée sur les pentes abruptes ou les falaises.
Ligneuville	GR18	1984	mi-juin au 8 juillet	1 ex. ch.	Vallée de l'Ambliève. Versant en forte pente couvert de chênes épars de plus ou moins 70 ans d'âge.
Treignes	FR15	1986	du 9 mai au 15 juin	1 ex. ch. + 1 ex. à partir du 5 juin	Versant exposé sud-ouest, puis sud-est. Pelouse sèche sur calcaire en voie de recolonisation forestière, boisée de Pins sylvestres, chênes, noisetiers.

(\*) Dans une publication ultérieure, Fouarge (1972) remet en question l'identification de l'oiseau bagueé. Il le considère comme hybride entre le Pouillot de Bonelli et le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*). Ceci n'a pas donné lieu à une rectification par la commission d'homologation.

REMERCIEMENTS : Nous tenons à remercier J.P. Jacob et L. Woué pour leurs judicieux conseils, et plus particulièrement D. van der Elst pour sa recherche bibliographique et ses remarques constructives lors de la lecture du texte. Nous remercions également S. Lhoest qui nous a aimablement et rapidement fourni une copie des formulaires de demande d'homologation.

RESUME : Au printemps 1986, un Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) a été observé pendant un peu plus d'un mois sur un coteau calcaire de la vallée du Viroin à Treignes, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (Belgique). L'article décrit cette observation et le milieu fréquenté par cet oiseau. Il présente également une synthèse des observations belges du Pouillot de Bonelli ainsi qu'une carte de distribution. Si l'on constate que cette espèce marque une certaine préférence pour les versants ensoleillés des zones forestières, il apparaît également qu'elle peut se rencontrer dans d'autres biotopes forestiers en Belgique. Les pelouses calcaires en voie de reforestation naturelle, une des constantes les plus intéressantes du paysage de la vallée du Viroin, constituent un milieu particulièrement attractif pour le Pouillot de Bonelli. Le débroussaillage intensif des pelouses, prôné surtout par les botanistes, peut se révéler néfaste pour cette espèce. Une étude du milieu préalable à toute gestion est donc primordiale.

SAMENVATTING : WAARNEMING VAN DE BERGFLOUITER *Phylloscopus bonelli* TE TREIGNES IN HET BROEDSEIZOEN EN BESCHRIJVING VAN Z'N HABITAT IN BELGIË

Tijdens de lente van 1986 werd gedurende meer dan een maand een Bergfluitier (*Phylloscopus bonelli*) waargenomen op een kalkhelling in de Viroinvallei te Treignes (Prov. Namen, België). Dit artikel beschrijft deze waarneming evenals het milieu waarin de soort zich ophield. Voorts geeft het een overzicht van alle Belgische waarnemingen en twee verspreidingskaarten. De Bergfluitier vertoont een zekere voorkeur voor zonnige, licht beboste hellingen; hij kan toch, in België eveneens in vele andere, overwegend beboste biotooptypen aangetroffen worden. Spontaan door struiken en bomen gekoloniseerde kalkgraslanden, een van de interessantste en meest typische biotopen in het landschap van het Viroinbekken, vormen een bijzonder aantrekkelijk milieu voor de Bergfluitier. Een te intensief, botanisch gericht beheer waarbij vele struiken en bomen verwijderd worden, kan nefast zijn voor deze soort. Hieruit blijkt de noodzaak om elk beheer eerst met een grondige inventarisatie van zowel flora als fauna, te laten voorafgaan.

SUMMARY : OBSERVATION OF A BONELLI'S WARBLER (*Phylloscopus bonelli*) AT TREIGNES DURING THE REPRODUCTIVE PERIOD AND DESCRIPTION OF HIS HABITAT IN BELGIUM

In the spring of 1986, a Bonelli's warbler (*Phylloscopus bonelli*) was observed for more than a month on a calcareous slope in the Viroin valley at Treignes (Prov. Namur, Belgium). The present article describes this observation and the environment wherein the bird was found. It also gives a synthesis of all Belgian observations and two distributional maps. Although the Bonelli's warbler seems to prefer sunny, slightly forested slopes, this species can also be found in many other forested biotopes in Belgium. Chalkgrasslands in a spontaneous reforested state, which is one of the most interesting characteristics in the landscape of the Viroin valley, forms a very attractive environment for the Bonelli's warbler. A too intensive clearing of arboreal vegetation in view of botanical improvement, might be disadvantageous for this species. This shows that a thorough botanical and faunistic inventory should always precede any management.

ZUSAMMENFASSUNG : BEOBACHTUNG EINES BERGLAUBSÄNGERS *Phylloscopus bonelli* ZUR BRUTZEIT BEI TREIGNES (PROVINZ NAMUR) UND BESCHREIBUNG SEINES HABITATS IN BELGIEN  
Im Frühling 1986 wurde ein Berglaubsänger (*Phylloscopus bonelli*) etwas länger als einen Monat

an einem Hang auf kalkigem Untergrund im Tal des Viroin bei Treignes, im Entre-Sambre-et-Meuse (Belgien) beobachtet. Der Verfasser beschreibt diese Beobachtung und den von diesem Vogel besiedelten Lebensraum. Des weiteren enthält der Artikel eine Synthese der belgischen Beobachtungen des Berglaubsängers und eine Verbreitungskarte. Es wird festgestellt, daß diese Art eine gewisse Bevorzugung der sonnenhänge in Waldgebieten zeigt, jedoch auch in anderen Waldbiotopen in Belgien vorkommen kann. Die Kalktrockenrasen, die sich auf natürliche Weise wieder bewalden und eine der interessantesten Konstanten in der Landschaft des Virointales darstellen, sind für den Berglaubsänger ein besonders attraktiver Lebensraum. Das beharrliche Entfernen des Gestrüpps auf diesen Rasen, das überwiegend von Botanikern gepriesen wird, kann unheilvolle Auswirkungen auf diese Art haben. Es ist daher unerläßlich, vor etwaigen Pflegemaßnahmen eine Untersuchung des Lebensraumes durchzuführen.

MLu

## BIBLIOGRAPHIE

- COMMISSION POUR L'AVIFAUNE BELGE (1967) : *Avifaune de Belgique*. Patrimoine de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, Bruxelles.
- DEMARET, A. & DEMARET, P. (1967) : Première observation en Belgique de la nidification du Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*). *Aves*, 4 : 87-93.
- DEWITTE, Th. (1986, non publié) : *Bilan de l'évolution des pelouses sèches sur calcaire dans le Parc naturel Viroin-Hermeton. Premières mesures concrètes de gestion*. Document de travail. Centre Marie-Victorin, Vierves-sur-Viroin.
- DUVIGNEAUD, J., MERIAUX, J.L. & VAN SPEYBROECK, D. (1982) : *La conservation des pelouses calcaires en Belgique et au nord de la France. Nécessité de leur protection, propositions d'intervention et méthodes de gestion*. Institut européen d'Ecologie, Metz.
- DUVIGNEAUD, J. (1983) : Quelques réflexions sur la protection et la gestion des pelouses calcaires. *Naturalistes Belges*, 64 : 33-53.
- FOUARGE, J. (1969) : Le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) étend-il son aire de nidification vers le nord? *Aves*, 6 : 134-139.
- FOUARGE, J. (1972) : Observation d'un Pouillot considéré comme hybride du Pouillot de Bonelli et du Pouillot siffleur. *Le Gerfaut*, 6-2 : 311.
- GEROUDET, P. (1980) : *Les passereaux III : des pouillots aux moineaux*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.
- HOFMANS, K. & BARENBRUG, B. (1985) : Découvertes intéressantes dans le Parc naturel Viroin-Hermeton. *L'Erable*, 10(1) : 10-11.
- HOFMANS, K. & BARENBRUG, B. (1986) : *La Cigale des montagnes*. Le Parc naturel Viroin-Hermeton, monographie n° 8. Centre Marie-Victorin, Vierves-sur-Viroin.
- LEDANT, J.P., JACOB, J.P. & DEVILLERS, P. (1983) : *Protégeons nos oiseaux*. Duculot & Région wallonne, Paris-Gembloux & Jambes.
- PETERSON, R., MOUNTFORT, G., HOLLLOM, P.A.D. & GEROUDET, P. (1979) : *Guide des oiseaux d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.
- PETIT, J. & DUVIGNEAUD, J. (1984) : Une nouvelle localité de l'orchidée *Limodorum abortivum* dans le Parc naturel Viroin-Hermeton (prov. de Namur, Belgique). *Natura Mosana*, 37 : 77-84.
- ROLAND Collection (1985) : *Atlas classique* revu par J. THILMONT. Maisons d'éditions AD. Wesmaël-Charlier, S.A. Namur.
- RYELANDT, P. (1985) : *Ornithologie*. Le Parc naturel Viroin-Hermeton, Monographie n° 2. Centre Marie-Victorin, Vierves-sur-Viroin.
- SCHIFFERLI, A., GEROUDET, P. & WINKLER, R. (1980) : *Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse*. Station ornithologique suisse de Sempach, Sempach.

- TRICOT, J. (1968) : Troisième rapport de la commission d'homologation Aves. *Aves*, 5 : 75-86.
- TRICOT, J. (1977) : Septième rapport de la commission d'homologation. *Aves*, 14 : 1-82.
- TRICOT, J. & VAN DER ELST, D. (1983) : Rapport de la commission d'homologation années 1975 et 1976. *Aves*, 20 : 139-150.
- VAN DER ELST, D. & LAFONTAINE, R.M. (1987) : Rapport de la commission d'homologation, année 1986. *Aves*, 24 : 136-148.
- YEATMAN, L. (1976) : *Atlas des oiseaux nicheurs de France*. Société ornithologique de France, Paris.

COLLOQUE INTERNATIONAL  
D'ORNITHOLOGIE  
Expansion et régression des espèces  
Liège (Sart Tilman)  
19 et 20 novembre 1988

Pour marquer son 25<sup>e</sup> anniversaire, la Société d'Etudes ornithologiques AVES organise un Colloque international d'Ornithologie dont le thème est l'expansion et la régression des espèces. Celui-ci sera abordé sous différents aspects : déterminisme, modalités, conséquences, études de cas, théories générales, etc.

Cette manifestation se déroulera dans les locaux de l'Université de Liège, au domaine du Sart Tilman.

Les personnes désireuses de présenter une communication orale, ou sous forme de poster, ou simplement d'assister au colloque, sont priées de prendre contact au plus tôt avec le comité organisateur qui leur fournira tous renseignements complémentaires.

Adresse de contact :  
AVES - Colloque 1988  
Maison de l'Environnement  
36, rue de la Régence  
B-4000 Liège  
Tél. 041/22.19.63